

Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis municipal n°32/08

Demande d'octroi d'un crédit d'étude de CHF 300'000.- pour la transformation, l'agrandissement et la rénovation de la Maison de Commune.

Composition de la Commission :

Mme L. Calame
M. Cl. Echaud
M. J.-Michel Blanchard

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission s'est réunie à 6 reprises pendant cette période estivale et remercie M. José Rohrer, municipal en charge du dossier pour les informations transmises. Une représentation de la COFIN a également été rencontrée.

• PREAMBULE.

Le préavis qui nous a été soumis traite d'un sujet complexe et délicat puisqu'il touche à la fois à un bâtiment appartenant à l'histoire du village et à l'organisation de l'administration communale.

Les transformations sporadiques déjà apportées au bâtiment ainsi que les différentes interventions au sein même du conseil communal, démontrent effectivement qu'une certaine réserve entoure son affectation depuis la fin de son statut d'école du village.

Malgré que cela ne soit pas le rôle de la commission d'aborder et d'analyser l'aspect financier, sachez que ce point sensible nous a interpellés mais nous sommes restés attentifs à ce que cela n'influence pas notre décision.

• ANALYSE

Technique:

Il est certain que ce bâtiment doit être rénové à plus ou moins court terme.

-les installations techniques sont vétustes. Le chauffage doit être remplacé. Les radiateurs installés dans certaines pièces sont surdimensionnés et nous nous sommes étonnés qu'avec une température extérieure de 25°C le chauffage soit encore en service,

- les sanitaires doivent être modernisés

- la disposition des pièces ne se prête pas à une utilisation rationnelle. Il y a beaucoup de surface perdue.

- les locaux actuels sont exigus. L'accès au bâtiment ainsi que la circulation intérieure est très difficile, voire impossible, pour les personnes à mobilité réduite.

Tous ces éléments sont connus et ont déjà été portés à la connaissance du conseil communal, lors de la proposition d'un transfert provisoire de l'administration dans le quartier de la Praz.

Affectation à long terme en administration communale:

Ce bâtiment possède plusieurs avantages pour une utilisation administrative:

Il est existant, centré, connu et à proximité de quelques places de stationnement.

Notons que, quelle que soit l'utilisation future de ce bâtiment, une rénovation doit être prévue. Cependant si une autre attribution est donnée à cette maison de commune, il faudra de toute façon loger notre administration, et probablement que cela nous dirigera vers une nouvelle construction. Donc des coûts sans doute bien supérieurs à ceux devisés dans le contexte actuel.

La commission s'est posé la question de savoir si le congélateur communal avait toujours sa raison d'être. Ce point est très sensible car ce congélateur est un service à la population. Ce n'est pas une priorité mais le besoin actuel de surface fait que la question doit être soulevée si, par exemple, les extensions ne se réalisent pas

•ANALYSE DES VARIANTES

Variante 1:

Cette variante est une solution à court terme, elle incite un sentiment d'inachevé. Sur la durée, elle va sans aucun doute coûter beaucoup plus à la communauté que la proposition actuelle la plus onéreuse

Variante 2:

La variante 2 est intéressante mais la présence de nombreux véhicules parkés dans la rue du village peut devenir problématique. Intégrer une intention de places de stationnement couvertes dans le projet global de rénovation est une idée convaincante pour le futur de cette rue du village.

Variante 3 : Au vu des arguments susmentionnés, cette proposition semble à nos yeux la plus judicieuse et la plus intéressante.

Attention, cela ne veut pas dire qu'il faut adhérer sans autre à l'ébauche du projet tel qu'il est présenté. Un gros travail reste à faire pour optimiser l'utilisation du bâtiment et de ses alentours, tout en restant dans une optique "villageoise" à un coût, si possible, inférieur à celui projeté. Nous souhaiterions une recherche plus approfondie de solutions moins onéreuses.

C'est en allant dans ce sens que la commission recommande d'accepter ce préavis n°32-08 pour un crédit d'étude de Chf. 300'000.-

Cugy, le 28 août 2008.

Madame Liliane Calame

Monsieur Claude Echaud

Monsieur Jean-Michel Blanchard